

Mutuelle de Mare-Gaillard - Mutuelle Accord de Ducos

LA FUSION ENFIN !



*Le parcours
administratif et
juridique aura duré
plus d'un an mais le
résultat est à la hauteur
des espérances de tous.
Le 15 octobre
dernier la Mutuelle
de Mare-Gaillard et
la Mutuelle Accord
de Ducos ont
fusionné*

ET AUSSI DANS CE NUMÉRO...

- VOTRE MUTUELLE CHANGE DE "LOOK" !
- CAPESTERRE À COEUR OUVERT
- 3ÈME AGE : PENSEZ À LA TÉLÉ-ASSISTANCE
- VOTRE MUTUELLE A DESTRELAND



Un événement majeur

Je voudrais mettre le projecteur sur la portée et la signification majeures de cet événement, et ce à un double titre :

D'une part, parce qu'il illustre et il préfigure ce que doit être le mouvement mutualiste dans notre Département, et, plus généralement, dans l'inter Région.

D'autre part, parce qu'il s'inscrit dans le sens de l'histoire de la Mutualité Française, qui est celui d'ensembles, de structures fortes, solides, solvables.

C'est parce que notre Mutuelle, la Mutuelle de Mare-Gaillard l'a bien compris qu'elle a toujours, par sa vision et sa perception de la mutualité, adopté une posture et une stratégie qui lui font jouer dans bien des domaines, un rôle de précurseur et de locomotive dans le paysage mutualiste antillais.

La mutualité n'a de sens et d'avenir que dans l'union, dans le rassemblement. Les multinationales, les géants de l'industrie mondiale se regroupent ; alors pourquoi en irait-il différemment pour d'autres secteurs comme la mutualité, acteur majeur de l'économie sociale ? Quand bien même certains seraient encore tentés par un repliement frileux sur eux-mêmes, ils seraient vite rattrapés par une actualité et une réglementation évolutives et incontournables. A cet égard, méditons l'expérience des mutuelles liquidées et la catastrophe sociale qui en est résultée.

Vous aurez compris que la période que nous traversons est une période charnière pour notre mutuelle : c'est le point de départ des mutations auxquelles il faudra s'adapter. La Mutuelle de Mare-Gaillard doit aujourd'hui s'organiser pour s'adapter aux évolutions et aux changements à venir, d'où la nécessité pour elle, sans plus tarder, d'opérer des choix stratégiques pour organiser et préparer cet avenir si elle veut continuer à revendiquer sa place de premier plan dans le paysage mutualiste de la Guadeloupe et des Antilles. C'est dans cette logique que s'est inscrite la dynamique de rapprochement que Mare-Gaillard a initiée et réalisée avec succès avec la Mutuelle Accord de Ducos que nous consacrons aujourd'hui. La politique de la Mutuelle de Mare-Gaillard ne répond pas à un effet de mode. Elle s'inscrit, bien au contraire, dans l'air du temps et participe de notre volonté de faire bouger les choses, en l'occurrence de faire progresser la mutualité en Guadeloupe.

Le Président, Maurille Serge Chicot



L'HISTOIRE DE LA FUSION

En 1999, une délégation de la Mutuelle Accord de Ducos, de passage en Guadeloupe, rencontre des élus de la Mutuelle de Mare-Gaillard. Les deux institutions découvrent qu'elles partagent la même conception du mutualisme. Dès ce premier contact, des liens d'amitié vont donc se nouer entre les deux délégations et s'approfondir au fil des ans, notamment entre les présidents d'alors, Lucien Cilla pour la Mutuelle Accord de Ducos et Eloi Forstin, pour la Mutuelle de Mare-Gaillard. L'idée d'une fusion-absorption entre les deux institutions fait dès lors son chemin. La mise en oeuvre du nouveau Code de la Mutualité Française, en avril 2001, va accélérer le processus. Ce nouveau code impose en effet de telles contraintes aux mutuelles, que les regroupements deviennent quasi-inévitables. En attendant que le projet de fusion-absorption prenne corps, la Mutuelle Accord de Ducos signe en janvier 2003 une convention de substitution avec l'Union des Mutuelles de la Martinique. En janvier 2004, la Mutuelle de Mare-Gaillard remplace l'Union des Mutuelles de la Martinique pour la prise en charge de la substitution. Le processus de fusion entre les deux institutions est lancé.

Parallèlement au processus juridique et administratif, le partenariat entre les deux mutuelles s'organise et s'intensifie. Les contrats proposés en Martinique et en Guadeloupe sont harmonisés tandis que la Mutuelle de Mare-Gaillard participe financièrement à la rénovation du siège de la Mutuelle Accord de Ducos.

Enfin, le 29 mai 2006, la fusion entre les Mutuelles de Mare-Gaillard et Accord de Ducos est approuvée par arrêté ministériel à effet au 1er janvier 2005.

Le Président de la Mutuelle de Mare-Gaillard, le Directeur et son équipe vous adressent leurs meilleurs voeux pour l'année 2007

EDITO



LA FUSION ENFIN !

Le 29 mai 2006, l'opération de fusion-absorption entre les Mutuelles de Mare-Gaillard (Guadeloupe) et Accord de Ducos (Martinique) a été approuvée par arrêté ministériel à effet au 1er janvier 2005.

Le 29 mai 2006, l'opération de fusion-absorption entre les Mutuelles de Mare-Gaillard (Guadeloupe) et Accord de Ducos (Martinique) a été approuvée par arrêté ministériel à effet au 1er janvier 2005. L'événement a été célébré le 15 octobre 2006 au siège de la Mutuelle de Mare-Gaillard, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire pour approbation des comptes fusionnés de l'exercice 2005 des Mutuelles Accord de Ducos et Mare-Gaillard. Au terme de cette fusion-absorption, l'agence de la Mutuelle Accord de Ducos en Martinique devient la dixième agence de la Mutuelle de Mare-Gaillard mais conserve sa dénomination Accord de Ducos. A l'occasion des élections au sein de la Mutuelle de Mare-Gaillard, les adhérents de Ducos ont élu sept délégués pour les représenter. Ces délégués ont désigné en leur sein deux administrateurs qui font partie du nouveau conseil d'administration de la Mutuelle de Mare-Gaillard. Le président de la Mutuelle Accord de Ducos, M. Romuald Lullin, l'un des deux administrateurs désignés par les délégués de la Martinique, a été élu deuxième Vice Président au sein du bureau de la mutuelle de Mare-Gaillard. A l'issue de cette fusion, la Mutuelle de Mare-Gaillard compte environ 59 000 adhérents dont 3 000 en Martinique.



FAIRE FRUCTIFIER NOTRE PATRIMOINE MUTUALISTE

Il est de bon ton et "très tendance" d'évoquer les liens indéfectibles qui existent entre les Martiniquais et les Guadeloupéens. Certains en parlent, d'autres les vivent.

C'était le cas de nos prédécesseurs, à la présidence des Mutuelles Accord de Ducos et Mare-Gaillard, respectivement Lucien Cilla et Eloi Forstin qui nouèrent des liens d'amitié profonds et féconds. Je suis particulièrement heureux d'avoir contribué à la fructification de cet héritage à travers la fusion de nos deux mutuelles.

Parce qu'il s'agit d'une mutuelle martiniquaise et d'une mutuelle guadeloupéenne, cette fusion a assurément valeur de symbole.

Pour autant, les vrais enjeux sont ailleurs.

Le défi à relever pour la Mutuelle de Ducos, ce n'était pas de franchir les quelques kilomètres qui la séparent de sa consoeur. En ces temps de mondialisation, ces frilosités sont dépassées. Le véritable enjeu, c'était la pérennisation de la qualité des prestations que les adhérents étaient en droit d'attendre de nous. Bien que la Mutuelle de Ducos soit



parfaitement saine sur le plan financier, elle n'avait plus la taille critique nécessaire pour apporter cette garantie à ses adhérents. Dès lors, il nous fallait nous intégrer dans un groupe plus important. Compte tenu de l'envergure de notre consoeur et des liens d'amitié qui nous unissaient depuis fort longtemps, le choix était évident.

Forts de cette fusion, fiers d'appartenir à un grand groupe mutualiste antillais,

nous allons maintenant nous consacrer à son développement avec la conviction d'avoir préservé le patrimoine mutualiste légué par nos prédécesseurs et la volonté de le faire fructifier dans les années à venir.

Romuald Lullin
Vice Président de la
Mutuelle de Mare-Gaillard

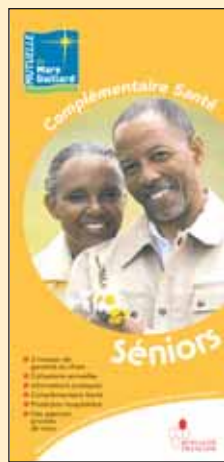
3

LES QUATRE TEMPS FORTS DE LA FUSION

- **1999** : première rencontre entre les dirigeants des deux mutuelles.
- **Avril 2001** : mise en oeuvre du nouveau Code de la Mutualité Française
- **Janvier 2004** : signature d'une convention de substitution entre la Mutuelle de Mare-Gaillard et la Mutuelle Accord de Ducos
- **29 mai 2006** : arrêté ministériel approuvant la fusion entre les Mutuelles de Mare-Gaillard et Accord de Ducos avec effet au 1er janvier 2005.

VOTRE MUTUELLE CHANGE DE "LOOK" !

Votre mutuelle a décidé de se lancer dans une politique de communication et occuper un espace médiatique aujourd'hui investi de façon intempestive par des opérateurs qui n'obéissent pas aux mêmes logiques que nous. Mais, rassurez-vous ; il ne s'agira pas de confondre, comme d'autres, communication et publicité. La doyenne des Mutuelles de la Guadeloupe, 73 ans d'âge, ne peut pas se permettre n'importe quoi et doit garder son rang. Il s'agira donc, pour l'essentiel, de faire passer des messages, notamment à l'attention des jeunes, pour qu'ils soient attirés par une mutuelle qui tient sa pérennité et sa force de la confiance et de la foi des aînés en elle, éléments rassurants pour qu'eux aussi investissent dans une valeur sûre, la Mutuelle de Mare-Gaillard, élément majeur du Patrimoine Guadeloupéen. Nous allons revoir tous nos supports de communication. Nous vous invitons donc à découvrir en avant-première le nouveau "look" de votre mutuelle, plus jeune et plus dynamique que jamais.



LES NOUVELLES PLAQUETTES DE VOTRE MUTUELLE...

Comme vous pouvez le constater, la maquette des plaquettes de présentation des différents produits de la mutuelle a été entièrement revue pour être plus conviviale et plus pratique. Les prestations proposées, elles, sont toujours aussi performantes !



...ET UN NOUVEAU LOGO

Pour marquer sa volonté d'allier en ce XXI^{ème} siècle modernité et tradition mutualiste en offrant à ses adhérents des prestations toujours plus performantes, votre mutuelle a décidé de "relooker" son logo qui datait déjà de plusieurs décennies. Dans ce nouveau logo, on retrouve les éléments de base qui permettent l'identification de la Mutuelle de Mare-Gaillard, à savoir le bleu, le jaune, l'étoile et le nom en réserve blanche. Cela permet d'établir une continuité entre l'ancien logo et la version relookée. Cependant, certains changements sont substantiels : le bleu a été adouci, les angles du carré arrondis, tout cela pour dégager une impression de fraîcheur et de douceur. Par ailleurs, le logo se rapproche des couleurs traditionnelles de l'univers de la santé (bleu, vert, jaune, clairs, très frais). Vous noterez l'apparition d'un nouvel élément et d'une nouvelle couleur : une vague verte qui symbolise le rattachement de la Mutuelle de Mare-Gaillard à ses origines : les «mornes» du Gosier et qui dans le même temps, donne une idée de mouvement et donc de dynamisme à la Mutuelle. Enfin, la police de caractère a été modifiée. Moins classique que la précédente, elle rajeunit et modernise le nom de la Mutuelle de Mare-Gaillard.





LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGENCE DE DUCOS ONT ÉTÉ PRISES EN COMPTE

L'agence de Mare-Gaillard en Martinique est issue de la récente fusion de la Mutuelle avec sa consoeur Accord de Ducos. Cette spécificité se retrouve dans le logo apposé sur tous les documents de l'agence de Mare-Gaillard diffusés en Martinique grâce à un logo spécifique. Le nouveau logo de la Mutuelle de Mare-Gaillard y est associé à l'ancien logo de la mutuelle Accord de Ducos

Le nouveau site internet de la Mutuelle

PLUS CONVIVIAL, PLUS EFFICACE !

Le site de notre mutuelle est actuellement en cours de rénovation afin de répondre encore mieux à vos attentes. La nouvelle édition sera beaucoup réactive. Outre les rubriques habituelles, vous pourrez y trouver toute l'information sur votre mutuelle qui est diffusée dans notre lettre d'information mais aussi de très nombreuses informations pratiques et utiles tels que les numéros d'urgence ou la liste des points où vous pourrez actualiser votre carte vitale.

Des conseils santé et une newsletter

Le site vous présentera également tous les mois de nouveaux conseils-santé. Vous retrouverez votre Foire aux Questions (FAQ) dans laquelle vous pouvez nous demander des précisions sur la mutuelle et son fonctionnement. Pour des échanges plus personnalisés, vous avez la possibilité de contacter directement par mail l'un de nos conseillers mutualistes. Toutes vos rubriques habituelles seront présentes mais avec un accès à l'information plus intuitif et plus rapide. Enfin, vous aurez la possibilité de vous abonner à une "News letter" qui vous tiendra au courant de toute l'actualité de votre mutuelle. Notez que l'adresse pour accéder au site internet reste inchangée :

www.maregaillard.com



CAPESTERRE À COEUR OUVERT



L'agence de Capesterre Belle-Eau a organisé le 9 novembre dernier une opération "portes ouvertes". Durant toute la journée, Coralie Enjaric, responsable de l'agence et son collègue, Mathias Badel, ont reçu les adhérents mais aussi de nombreux Capesterriens qui n'étaient pas encore mutualisés. L'agence a reçu à cette occasion le renfort de Gilberte Thénard, responsable du réseau des agences de la Mutuelle de Mare-Gaillard et d'Isabelle Rousas, conseillère mutualiste basée au siège.

PENSEZ À LA TÉLÉ-ASSISTANCE

Une délégation de l'Association de Télé-Assistance de la Guadeloupe (A.G.T.A) a rencontré le 18 juillet dernier le président de la Mutuelle de Mare-Gaillard et les membres du Bureau pour leur présenter ce nouveau service mis à la disposition des personnes âgées ou handicapées.

Les personnes âgées vivent souvent seules. Elles sont aussi particulièrement vulnérables. De ce constat est née l'idée de créer un nouveau service : la télé-assistance. La personne âgée ou handicapée dispose d'un petit boîtier qui possède un seul bouton. Dès qu'elle appuie dessus elle est immédiatement en contact avec un centre d'assistance qui travaille 7 jours sur 7 et 24h sur 24. En fonction de la nature de l'appel, ce centre prend les dispositions nécessaires : envoi du SAMU, des gendarmes ou des pompiers, appel de la famille ou du voisin ... ou tout simplement grande conversation avec la personne âgée. En effet, ce service est aussi là pour rompre l'isolement dont souffrent beaucoup de personnes âgées.

Pour réussir ce miracle de la communication instantanée via un simple bouton, il faut installer chez la personne âgée un boîtier connecté à sa ligne téléphonique et prendre un abonnement à ce service. Pour bénéficier de la télé-assistance vous pouvez, au choix :

- vous adresser au centre d'action sociale de votre commune
- vous adresser directement à l'A.G.T.A

Résidence les Orchidées

48 rue Gilbert de Chambertrand
97110 Pointe-à-Pitre

Le coût de la télé-assistance peut être pris en charge par le Conseil Général pour les personnes les plus démunies. Les centres d'action sociale des communes qui ont signé une convention avec l'A.G.T.A peuvent aussi prendre une partie du coût.

VOTRE MUTUELLE A DESTRELAND

Comme chaque année, votre mutuelle s'est installée durant quelques jours dans le centre commercial de Destreland pour aller à la rencontre des familles guadeloupéennes et leur présenter ses différentes garanties. Au hit parade des produits de la mutuelle les plus demandés, nos complémentaires-santé se sont assurément taillées la part du lion, notamment auprès des jeunes adultes.



LA SALLE FUNÉRAIRE DE DUCOS EST TERMINÉE

Les travaux d'aménagement de la salle funéraire de Accord de Ducos, agence de la Mutuelle de Mare-Gaillard, sont terminés. Cet espace répond à une forte demande des familles de la commune de Ducos et de sa région où il n'existe actuellement aucun équipement équivalent. Tout a été prévu dans

la salle funéraire pour que les familles puissent se recueillir dans le calme et la dignité auprès de leur défunt.

Pour tout renseignement :

Tél. : 0596 56 13 47

Fax : 0596 77 17 44

Email : mut.accord@wanadoo.fr

BIENVENUE À LA "MAXI'VIE" !

A partir du 1er janvier 2007, la Mutuelle de Mare-Gaillard proposera à ses adhérents deux nouvelles garanties décès intitulées :

- "Maxi'Vie annuelle"
- "Maxi'Vie viagère"

"Maxi'Vie annuelle" :
entre 4000 et 6000 euros de capital

La garantie décès "Maxi'Vie annuelle" a pour objet de garantir un capital à ceux que vous aimez, en cas de disparition avant 60 ans. L'adhésion est possible de 16 à 59 ans. Selon le contrat "Maxi'Vie annuelle" auquel vous aurez souscrit, cinq niveaux de versements à vos proches sont possibles :

- 4000 euros
- 4500 euros
- 5000 euros
- 5500 euros
- 6000 euros



Votre conjoint ainsi que vos enfants âgés de plus de 12 ans, peuvent adhérer à ce contrat. La garantie décès "Maxi'Vie annuelle" vous assure également le rapatriement du corps en cas de décès à l'extérieur du département selon la convention. Elle peut être complétée par deux options :

- La «garantie temporaire conjoint» qui prévoit le versement d'un capital égal à 50 % de la garantie principale en cas de décès du conjoint.
- la « garantie temporaire enfant » qui prévoit le versement d'un capital égal à 2 000 euros en cas de décès d'un enfant étudiant âgé de 12 à 25 ans.

Le montant de votre cotisation évoluera en

fonction de votre âge. Le contrat "Maxi'Vie annuelle" est renouvelable par tacite reconduction jusqu'à 59 ans.

"Maxi'Vie viagère" :
Une couverture à vie

La garantie décès "Maxi'Vie viagère" propose les mêmes niveaux de versement, de 4000 à 6000 euros, à vos proches en cas de décès, quel que soit l'âge auquel celui-ci intervient. Autre différence importante, votre cotisation est fixée une fois pour toute, au moment de votre adhésion, en fonction de votre âge. Elle évoluera par la suite seulement si vous décidez de modifier votre garantie. L'adhésion est possible de 60 à 85 ans.

Comme la "Maxi'Vie annuelle", la garantie décès "Maxi'Vie viagère" peut être complétée par deux options :

- La « garantie viagère conjoint » qui prévoit le versement d'un capital égal à 50 % de la garantie principale en cas de décès du conjoint.
- la « garantie temporaire enfant » qui prévoit le versement d'un capital égal à 2 000 euros en cas de décès d'un enfant étudiant âgé de 12 à 25 ans.

QUE DEVIENNENT LES ANCIENNES GARANTIES DÉCÈS ?

A partir du 1er janvier 2007, les garanties décès actuelles ne seront plus commercialisées. Par contre, bien entendu, tous nos adhérents qui ont souscrit ces garanties décès voient la totalité de leurs droits maintenus. Deux innovations sont même prévues.

D'abord, le nom de leur garantie change. Elle s'appellera désormais "Opti'Vie".

Ensuite, à partir de 2007, une cotisation sera introduite pour leur conjoint de plus de 60 ans.

Enfin, s'ils le souhaitent, les adhérents qui ont souscrit une Opti'Vie pourront toujours souscrire une meilleure couverture pour protéger leurs proches.



Pour bien profiter de la vie...



...Une protection efficace pour tous

NOS PRODUITS

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ



La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé.

La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches.

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.



L'ALLOCATION DÉCÈS

C'est la plus ancienne des prestations proposées par la mutuelle. Grâce au capital versé à la famille de l'adhérent, ce dernier a l'assurance de pouvoir bénéficier le moment venu des funérailles dignes en toute circonstance.



Toujours plus proche de vous

GOSIER

Section Bernard - 97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ABYMES

C. Commercial Steel Shopping local n° 08
Boisripeaux - 97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 15

ANSE-BERTRAND

Rue Gratien Candace
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75
Fax : 0590 22 64 16

MOULE

70, Boulevard Rougé - 97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11
Fax : 0590 88 70 14

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21
Fax : 0590 41 01 17

CAPESTERRE BELLE-EAU

42, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64
Fax : 0590 81 97 09

MARIE-GALANTE

49, rue du Docteur Félix Selbonne
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93
Fax : 0590 97 14 55

SAINTE-ROSE

Circonvallation - 97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59
Fax : 0590 28 05 11

SAINT-MARTIN

60, rue Saint-James - lieu dit Low-Town
97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 87 10 06
Fax : 0590 87 10 48

DUCOS (Martinique)

1, rue Toussaint Louverture
97224 Ducos - Martinique
Tél. : 0596 56 13 47
Fax : 0596 77 17 44
Email : mut.accord@wanadoo.fr

N° Vert 0 800 07 35 64

*Appel gratuit à partir d'un poste fixe

SAINT-FRANÇOIS

L'agence de la mutuelle de Saint-François (mutuelle substituée) fait également partie du réseau de la Mutuelle de Mare-Gaillard
Rue Egalité - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél. / Fax : 0590 88 64 01
Email : mutuelle-destfrancois@wanadoo.fr

www.maregaillard.com

N° Vert 0 800 899 890

*Appel gratuit à partir d'un poste fixe